



ART. 1 – Organisation

- A - La Coupe de France se déroule scratch en équipe de 5.
- B - Elle est organisée en 3 phases :
- ◆ Phase départementale : **Date limite le 30 Avril 2008.**
 - ◆ Phase régionale : **les 17 et 18 Mai 2008.**
 - ◆ Phase nationale : **les 21 et 22 juin 2008 pour 32 équipes à Thiais**

ART. 2 – Système de jeu

- A - Toutes les rencontres se déroulent sur 3 parties avec attribution de 1 point (1/2 en cas d'égalité) par partie et 1 point (1/2 en cas d'égalité) au total quilles de la rencontre. L'équipe vainqueur aux points est qualifiée pour le tour suivant. En cas d'égalité, autant de jeux décisifs (tie-break) que nécessaire sont joués, suivant les dispositions de l'article correspondant du règlement sportif. En cas d'égalité en finale, il est procédé à une partie supplémentaire, puis à autant de jeux décisifs que nécessaire.

ART. 3 – Les équipes

- A.- Tous les joueurs d'une équipe doivent être licenciés F.F.B.S.Q. et appartenir à la même association
- B.- La participation de joueurs de nationalité étrangère, licenciés F.F.B.S.Q., est limitée à un joueur présent sur les pistes.
- C.- **De la phase départementale à la finale**, chaque équipe ne peut utiliser plus de 10 joueurs.
Sont comptés dans les 10 :
- ◆ Les 5 joueurs inscrits sur le bulletin d'engagement, même si un ou plusieurs d'entre eux ne participent pas.
 - ◆ Tout joueur ayant effectué ne serait-ce qu'une ligne.
- D.- **Aucun joueur ne peut faire partie de deux équipes différentes**
- E.- **Le remplacement, en cours de rencontre, est autorisé**, dans la limite de l'utilisation des 10 joueurs.

ART. 4 – Engagements

- A - L'association fait parvenir à son Comité Régional le bulletin d'engagement accompagné des droits fixés à **60 euros par équipe** (parties non incluses) par chèque à l'ordre du Comité Régional. Date limite d'envoi : consulter votre Comité Régional.

- B -** Le capitaine de l'équipe doit remplir le bulletin d'engagement de façon complète et lisible. Il ne **comporte que 5 joueurs** : les remplaçants éventuels n'ont pas à être mentionnés.
- C -** L'engagement d'une équipe comporte, pour celle-ci, l'obligation impérative de participer à toutes les rencontres pour lesquelles elle est qualifiée. Tout forfait sera passible d'une sanction financière au club égale à 5 fois le montant de l'engagement.
- D -** Les équipes de Nationale 1 et 2 du Championnat de France des clubs sont exemptées de la phase départementale sous réserve que leur bulletin d'engagement comporte au moins 3 joueurs ayant évolué dans cette même équipe lors de la 1^{ère} journée du Championnat de la saison en cours.
- E -** Les 3 équipes du podium du championnat de France des clubs de Nationale 1 de la saison sportive précédente sont exemptées de la phase régionale sous réserve que leur bulletin d'engagement comporte au moins 3 Joueurs ayant évolués dans cette même équipe lors de la 1^{ère} journée du Championnat.

ART. 5 – Phase Départementale

- A -** Elle se déroule, dans chaque département.
- B -** Le canevas des rencontres et le nombre d'équipes qualifiées pour la phase régionale est déterminé par le CTS National Bowling, en fonction du nombre d'équipes engagées par rapport aux engagements régionaux et nationaux.
- C -** Le tirage au sort des rencontres est effectué, en public et/ou en présence de l'arbitre, par le Comité Départemental au plus tard **le 10 Janvier 2008**. Il est communiqué aux Clubs, au Comité Régional et au C.T.S. Bowling.
- D -** Le Comité Départemental est responsable de l'organisation de cette phase. Il détermine le (ou les) lieu(x), il nomme le ou les arbitres, établit les horaires en accord avec le(s) centre(s), attribue les pistes, encaisse les frais de parties (**2,90€** maximum l'unité) auprès des capitaines d'équipes et les règle au centre d'accueil.
- E -** Si un Comité Départemental n'a pas de centre homologué, il peut effectuer ses matchs dans un département limitrophe.
- F -** Si un département n'a pas de Comité Départemental, c'est le Comité Régional dont il dépend qui organise cette phase.
- G -** Si deux équipes d'un même centre doivent se rencontrer au premier tour, elles ont la possibilité de le faire dans ce Bowling.
- H -** Chaque Comité Départemental a au minimum une équipe qualifiée pour la phase régionale. Le reste des places est attribué en fonction des équipes engagées.
- I -** Quel que soit le nombre d'équipes qualifiées pour la phase régionale, cette phase se termine par l'attribution d'un titre de Vainqueur de la Coupe du département.

ART. 6 – Phase Régionale

- A -** Elle se déroule, dans chaque région administrative, en un lieu choisi par le Comité Régional, avec toutes les équipes qualifiées dans les départements de la région et les équipes de Nationale 1 ou 2 de la région (voir ART. 4 paragraphes D et E).
- B -** Le tirage au sort des rencontres est effectué, en public et/ou en présence de l'arbitre, par le Comité Régional au plus tard **le 15 Mai 2008**. Il est communiqué aux Clubs et au C.T.S. Bowling.
- C -** Le Comité Régional est responsable de l'organisation de cette phase. Il nomme le ou les arbitres, établit les horaires en accord avec le centre, attribue les pistes, encaisse les frais de parties (**2,90€** maximum l'unité) auprès des capitaines d'équipes et les règle au centre d'accueil.
- D -** Si deux équipes d'un même centre doivent se rencontrer au premier tour, elles ont la possibilité de le faire dans ce centre si celui-ci est distant de **plus de 150 km** du lieu désigné et si les horaires le permettent.
- E -** **Quel que soit le nombre d'équipes qualifiées pour la finale nationale, cette phase se termine par l'attribution d'un titre de Vainqueur de la Coupe de la région.**

ART. 7 – Phase Nationale

- A -** Elle réunit les équipes qualifiées dans les phases régionales et les 3 premières équipes de N1 de la saison précédente (voir ART 4 paragraphe E).
- B -** Elle est organisée par le C.T.S. Bowling qui prend en charge les frais de parties. Aucune indemnité de déplacement n'est versée.
- C -** Les boules d'entraînement sont autorisées aux éventuels remplaçants en fonction du nombre de pistes disponibles dans le centre, de toute façon au plus tard à partir des 1/2 finales.
- D -** Les 2 équipes éliminées à l'issue des 1/2 finales disputent un match de classement qui a lieu en même temps que la finale.
- E -** Une compétition individuelle (trophée Louis VIVES) sera proposée aux éliminés des premiers tours, par le CTS National.

ART. 8 – Disqualification

En cas de non-respect du présent règlement, le C.T.S. Bowling peut être amené à disqualifier une équipe. Dans ce cas, l'équipe battue, au dernier tour qualificatif pour la phase suivante par l'équipe disqualifiée, prend la place de celle-ci.

ART.9

Tous les règlements généraux de la F.F.B.S.Q. sont applicables à cette épreuve.

ART.10

Le C.T.S. Bowling se réserve le droit d'apporter toute modification nécessaire au bon déroulement de la compétition.